

RAPPORT ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT

Juin 2024



Contents

Préambule	4
A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	4
A.1 Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	4
A.2 - Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	5
A.3 - Charte, un code et initiatives sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	6
B. Moyens internes déployés par l'entité	8
B.1 - Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	8
B.2 - Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.	11
C. Démarche de pris en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.	12
C.1 - Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	12
C.2 - Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité.....	13
C.3 - Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.	13
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	13
D.1 - Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	13
D.2 - Présentation de la politique de vote	14
D.3 - Bilan de la politique de vote et du dialogue avec les entreprises	14
D.4 - Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.	15
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	15
E.1 - Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement	15
E.2 - Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)	15

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement.....	16
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans.....	17
H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.....	18
H.1 - Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière	18
H.2 - Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés, qui comprend pour chacun des risques une caractérisation, une segmentation, une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par ces risques, une explicitation des critères utilisés	24
H.3 - Indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques.....	25
H.4 - Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte	26
H.5 - Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques	26
H.6 - Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats.....	27
I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	27

Préambule

Flexstone Partners SAS (ci-après « Flexstone » ou « la société ») est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 juillet 2007 sous le numéro GP-07000028. Flexstone Partners SAS est une filiale de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés avec une présence internationale.

Au 31/12/2023, elle assurait la gestion de 24 FIA dont 19 de droit français et 5 de droit Luxembourgeois. L'ensemble de ces fonds a pour objectif d'investir dans des véhicules de capital investissement selon une des trois stratégies suivantes (ou une combinaison de celles-ci) :

- L'investissement primaire, soit l'engagement dans des fonds de capital investissement dont la période de souscription est en cours,
- L'investissement secondaire, lequel consiste à racheter des parts de fonds dont la période de souscription est clôturée et dont le portefeuille est déjà en partie investi,
- Le co-investissement dans une société identifiée aux côtés d'un gérant tiers majoritaire (généralement par l'intermédiaire d'un FIA ou d'un SPV géré par ce tiers).

Du fait des stratégies mises en œuvre, Flexstone Partners n'investit qu'exceptionnellement directement au capital d'entreprises.

Flexstone Partners a progressivement mis en œuvre un politique d'intégration des facteurs ESG dans sa stratégie d'investissement et sa gestion des risques. La politique ESG en vigueur est régulièrement mise à jour à mesure que la société renforce son approche et les moyens dédiés à l'analyse et au suivi extra-financier. La dernière version de sa politique date d'avril 2024 et est disponible sur le site internet de la société.

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1 Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Flexstone s'engage à intégrer des considérations de durabilité (« ESG » : environnement, social et gouvernance) à travers toutes ses activités en particulier sur son activité d'investissement.

Flexstone prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son processus d'investissement et tout au long de la période de détention de ses investissements. Plus précisément, Flexstone cherche à promouvoir les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernances détaillées ci-après en sélectionnant des gérants de portefeuille mettant en œuvre des politiques ambitieuses en matière de développement durable ou qui se sont engagés à améliorer leur dispositif d'intégration de critères ESG dans leur processus d'investissement. Par conséquent, les politiques et procédures ESG de Flexstone visent à minimiser l'exposition aux secteurs controversés et à s'assurer que les gestionnaires de fonds sélectionnés par Flexstone identifient et gèrent efficacement les risques et les opportunités ESG.

Flexstone considère les risques et opportunités ESG matériels tout au long du cycle d'investissement :

- o En amont des investissements, ces derniers sont considérés au travers (i) des exclusions des sociétés opérant dans des secteurs à haut risque et controversés, et (ii) de la due diligence ESG

- réalisée par les équipes ESG et d'investissement de Flexstone permettant de s'assurer que le gérant sélectionné prend en compte et gère les risques et opportunités ESG (philosophie et initiatives ESG du gérant, ressource et gouvernance, et processus d'investissement responsable),
- Pendant la période de détention avec (i) la collecte et le suivi d'indicateurs extra financiers et des controverses ainsi que la mise en place de (ii) reportings extra financiers pour nos investisseurs.

De plus amples renseignements sont disponibles dans notre politique d'investissement responsable (mise à jour en avril 2024) sur notre site internet et dans la section H1 de ce document.

Il est important de noter qu'en tant que Limited Partner et investisseur minoritaire, Flexstone ne s'engage pas directement avec les sociétés de son portefeuille et dépend de ses gérants pour surveiller et dialoguer avec ces sociétés sur les risques et opportunités liés aux critères ESG.

La durabilité est au cœur de nos valeurs fondamentales et nous nous engageons à améliorer continuellement notre approche de durabilité en fonction des besoins de nos clients et des meilleures pratiques de l'industrie ; en particulier sur les sujets de (i) Diversité, équité et inclusion et (ii) de changement climatique (voir la partie A3 pour nos engagements/initiatives autour de ces deux sujets).

A.2 – Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

La démarche de Flexstone en matière d'ESG est présentée sur son site internet (<https://www.flexstonepartners.com/>) dans l'espace dédié « sustainability ». L'information est présentée sans restriction d'accès et comprend :

- La politique de durabilité appliquée aux investissements (Sustainable Investment Policy)- dernière mise à jour avril 2024 ;
- La politique de durabilité de Flexstone en tant qu'entreprise (Corporate Sustainability Policy) ;
- La politique de diversité, d'égalité et d'inclusion (Flexstone's Diversity, Equality, and Inclusion Policy);
- Les engagements publics et les initiatives internationales suivis par Flexstone ;
- Les modalités de mises en œuvre de la réglementation SFDR ; et,
- L'information sur les produits promouvant des caractéristiques E/S conformément à l'article 10 du Règlement (UE) 2019/2088
- Politique d'exclusion – dernière mise à jour janvier 2024,
- Rapport ESG annuel 2023. Le rapport fournit (i) un aperçu détaillé de nos initiatives ESG (au niveau de l'entreprise et de l'investissement), (ii) les résultats de notre évaluation de l'empreinte carbone, (iii) les perspectives de notre campagne de collecte de données ESG, (v) ainsi que des études de cas de gérants et de sociétés qui sont 'leaders' de l'industrie dans leur approche ESG.

Les documents légaux des fonds et mandats gérés par Flexstone décrivent l'approche suivie et la gestion des risques mise en œuvre en matière de durabilité.

Enfin, les reporting et communications remis aux souscripteurs peuvent inclure des informations sur l'approche ESG suivie par la société et ses résultats.

A.3 - Charte, un code et initiatives sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Flexstone est partie prenante des initiatives nationales et internationales suivantes :

Principes pour l'investissement responsable des Nations-Unies (« UN PRI »)

En tant que signataire depuis 2014, Flexstone adhère aux six principes de l'investissement responsable tels que définis par les Nations-Unies :

1. Prendre en compte des questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement
2. Prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires
3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG
4. Favoriser l'acceptation et l'application des UN PRI auprès des gestionnaires d'actifs
5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les UN PRI pour améliorer leur efficacité
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI

iC International

Le 23 février 2022, Flexstone a signé le manifeste de l'initiative Climate international (iC International) qui rassemble des professionnels du capital-investissement mobilisés en faveur du climat. En rejoignant l'initiative iC international, Flexstone s'engage à mener les actions suivantes :

- Démontrer publiquement l'engagement de la société à agir sur le changement climatique
- Faire avancer les engagements et les objectifs de l'iC International
- Soutenir et promouvoir l'iC International auprès des sociétés de capital-investissement dans les fonds desquels Flexstone investit
- Intégrer le risque climatique dans le processus d'investissement
- Engager un dialogue avec les sociétés de capital-investissement afin de développer un plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de leur impact sur le changement climatique.

Deux membres du comité ESG de Flexstone contribuent aux groupes de travail de l'ICI (International Climate Initiative) ; avec plus précisément Annabel Vaananen qui dirige le groupe de travail sur la mise à disposition de ressources sur la gestion des risques liés au changement climatique.

Pour finir, en 2022, nous avons réalisé notre premier bilan d'empreinte carbone et émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) financées. En 2023, nous nous sommes associés à myclimate pour financer des projets de protection du climat afin de compenser notre impact sur le climat en identifiant des actions pour réduire nos émissions de GES. Nous avons démarré des travaux avec Sweep dans le but d'améliorer et d'automatiser le calcul de nos émissions de GES et de nos investissements.

Charte pour la Parité de France Invest

En 2020, Flexstone s'est engagé à respecter la Charte France Invest pour favoriser la parité chez les acteurs du capital-investissement dont les objectifs sont notamment les suivants :

- Augmenter le pourcentage de femmes membres du comité d'investissement à 25% d'ici 2030 et à 30% d'ici 2035

- Fixer un objectif de 40 % de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030
- Impliquer la direction dans la réalisation de ces engagements
- Veiller à ce que les offres d'emploi publiées soient neutres en termes de genre et exemptes de stéréotypes sexistes
- Assurer des pratiques de recrutement et d'évaluation non discriminatoires en :
 - Considérant plusieurs candidatures féminines contre des candidatures masculines jusqu'à la fin du processus pour limiter les biais d'analyse de profil ;
 - Veillant à utiliser une liste de questions dénuées de biais sexistes afin que les femmes ne se voient pas poser de questions différentes ;
 - S'assurant que Flexstone est représenté de manière aussi équilibrée que possible pendant l'évaluation du profil, l'entretien et la phase de sélection,
 - Elargissant les profils éligibles lors des recrutements à des compétences connexes aux métiers de l'investissement dans le non coté.
- Établir des indicateurs de suivi et les communiquer annuellement à France Invest
- Mettre en œuvre des mesures pour retenir les talents féminins

Au 31 décembre 2023, la répartition hommes/femmes au sein des équipes de direction et d'investissement était la suivante :

Flexstone Partners SAS (19 professionnels)	Hommes	Femmes	% Femmes
Comité exécutif	1	0	0%
Comité d'investissement	2	0	0%
Equipe d'investissement	5	1	17%
Membres Seniors (SVP+)	6	1	14%

Flexstone Partners Groupe (56 professionnels)	Hommes	Femmes	% Femmes
Comité exécutif	6	0	0%
Comité d'investissement	10	1	9%
Equipe d'investissement	23	6	21%
Membres Seniors (SVP+)	27	7	21%

B. Moyens internes déployés par l'entité

B.1 - Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Moyens humains et techniques

Les sujets de durabilité sont l'affaire de tous les employés au sein de Flexstone en particulier des (i) Partners (deux membres font partie du comité de durabilité), (ii) des équipes d'investissements et (iii) de l'équipe ESG.

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont mis en œuvre opérationnellement par l'équipe ESG. L'équipe ESG est composée de deux personnes :

- **Samira Boussem, CFA, Managing Director** dirige l'équipe ESG depuis janvier 2024 et est en charge de la stratégie de développement durable et de l'approche d'investissement responsable de Flexstone. Samira a 23 années d'expérience dans la gestion d'actifs, dont 18 au sein du groupe Natixis,
- **Annabel Vaananen**, Associate, investissement responsable et développement depuis janvier 2022. Annabel a 3 ans d'expérience dans la finance durable dans plusieurs classes d'actifs

Un comité ESG composé d'employés et dirigeants de Flexstone issus des différents métiers et bureaux de la société et ses filiales (10 personnes incluant les deux représentantes de l'équipe ESG) permet également d'assurer la faisabilité des plans d'actions et un déploiement cohérent au sein de l'entité (US/Europe/Asie). Ce comité est décrit plus amplement dans la section 3.1 du rapport.

Le tableau ci-dessous résume les ressources humaines internes allouées aux sujets ESG en équivalent ETP en 2024.

	2024	
Flexstone SAS (21 professionnels)	Equivalent ETP alloué à l'ESG	% ETP totaux Flexstone SAS
Total Executive Management	0.20	1%
Total Sustainability team	2.00	9,5%
Total Legal & Compliance	0.20	1%
Total Investments	0.50	0,25%
Total IRBD	0.20	1%
TOTAL	3.10	14,5%

Source : Flexstone Partners, Juin 2024.

Outils ESG utilisés lors dans le processus d'investissement responsable

World Check (groupe Refinitiv)

Nous utilisons World Check pour l'analyse et le suivi des controverses tant au niveau des sociétés de gestion des fonds dans lesquels nous investissons que des sociétés investies en portefeuilles.

World Check (groupe Refinitiv) est une base de données mondiale d'information sur les personnes et entités à risque élevé et Personnes Politiquement Exposées (PPE). Cela nous permet d'identifier les informations publiques associées à une entreprise ou un individu et par exemple les différentes sanctions encourues par une entreprise. Le moteur de recherche couvre toutes les zones géographiques ainsi que les bases de données publiques, la presse, les listes de sanctions et d'interdictions dans plus de 60 langues

et 240 pays. En outre, Flexstone a mis en œuvre le module d'options médias pour suivre les sociétés du portefeuille à travers les sources médiatiques.

Reporting 21

Depuis 2022, nous travaillons avec Reporting 21, une plateforme SaaS dédiée à la collecte, le suivi et le reporting de la performance ESG des gérants et des sociétés sous-jacentes.

En février 2022, nous avons lancé notre première campagne annuelle de collecte de données sur la plateforme Reporting 21 dans le but de monitorer, d'analyser et de reporter sur la performance et les pratiques ESG de nos gérants et des sociétés sous-jacentes de nos portefeuilles. Cette collecte de données permet de suivre de nombreux indicateurs ESG, en ligne avec différentes réglementations internationales en matière de durabilité, tels que SFDR, ILPA et la taxonomie de l'UE.

Nous avons demandé à Reporting 21 de nous développer des modules spécifiques :

- Gestion des KPIs ESG via un tableau de bord personnalisé, des tableaux et des graphiques pour comparer la performance ESG des gérants et des sociétés du portefeuille ;
- Consolidation des données ESG au niveau des fonds sous-jacents et de nos fonds et intégration de l'empreinte carbone estimée avec les données rapportées par les gérants ;
- Développement de fiches d'information ESG générées automatiquement sur la base des données collectées sur Reporting 21.

Notre reporting ESG a été lancé en 2023 et est disponible au niveau de nos fonds, des fonds sous-jacents et des sociétés en portefeuille.

Depuis 2023, nous utilisons Platform, une solution logicielle de Reporting 21 qui comporte de nombreuses mises à jour pour améliorer la collecte et la gestion des données ESG. Ces mises à jour incluent la (i) capacité pour les gérants de se comparer aux autres gérants du fonds sur des indicateurs ESG ; (ii) l'accès à une table de correspondance pour faciliter pour les gérants sous-jacents l'intégration de leurs données, et (iii) la normalisation des KPIs ESG conformément au questionnaire ESG développé par France Invest.

Les résultats de la campagne 2022 sont inclus dans notre rapport ESG 2022 .

Le questionnaire utilisé pour la campagne de collecte des données 2023 est disponible sur demande. Il peut être complété pour prendre en compte vos besoins spécifiques.

Sweep

Nous nous sommes associés à Sweep pour estimer les émissions de GES financées par nos investissements. Sweep est une plateforme dédiée à la normalisation de la comptabilisation et au reporting des émissions de GES. Ils ont accès à de nombreuses bases de données sur les facteurs d'émissions et aux benchmarks du Carbon Disclosure Project (CDP), ainsi qu'à des méthodologies permettant d'estimer les émissions de GES de scopes 1, 2 et 3 (en accord avec GHG Protocol et Bilan Carbone).

WeeFin

Nous nous sommes associés à WeeFin au début de 2024 afin d'utiliser leur plateforme SaaS, ESG Connect. WeeFin est une fintech à impact créée en 2018, à destination des investisseurs professionnels.

ESG Connect permet de croiser les nombreuses bases de données ESG de différents fournisseurs, d'en tester la qualité, de définir des indicateurs personnalisés en fonction de leur stratégie d'investissement, et de produire l'ensemble des reportings, notamment réglementaires.

Nous utilisons ESG Connect pour réaliser nos reportings extra financiers (incluant les reportings réglementaires). ESG Connect nous permet ainsi de (i), gérer une masse importante de données provenant de diverses sources, telles que les rapports ESG de nos gérants, les fichiers Excel et les données d'émissions de GES calculées sur Sweep, (ii) d'agréger les données que nous collectons au travers de Reporting 21 et (iii) de nous assurer de la qualité des données (par exemple, Identifier les valeurs aberrantes).

Ressources financières allouées à l'ESG (hors effectifs internes)

En 2023, Flexstone a dépensé € 118,956 en initiatives ESG et en consultants tiers (le budget initialement alloué était de € 117,687), incluant :

- **Frais associés à la campagne annuelle de collecte de données ESG de Flexstone sur la plateforme Reporting 21 et reporting (49% du budget ESG) :** Flexstone mène une campagne annuelle de collecte de données ESG sur la plateforme Reporting 21 au niveau des gérants et des sociétés du portefeuille. La campagne est gérée par Reporting 21, qui assiste Flexstone dans la mise à jour du questionnaire, la consolidation des données et la production de fiches ESG.
- **Frais liés à notre stratégie climat (29% du budget ESG) :** Lié à l'accès à la plateforme SWEEP (estimation des émissions carbone des investissements et de Flexstone) ainsi que le financement de projets de protection du climat de myclimate pour compenser 363 tCO₂e (empreinte carbone 2021).
- **Des donations et actions auprès d'associations caritatives (22% du budget ESG) :** Ces associations ont été sélectionnées pour leur contribution spécifique à l'un des ODD prioritaires retenus par les collaborateurs de Flexstone. Au-delà de la contribution financière, Flexstone s'est également impliqué opérationnellement afin de contribuer à ces associations.

En 2024, le budget alloué par Flexstone aux sujets ESG est plus important qu' aux coûts réalisés en 2023, soit 118,956€ en raison principalement du travail en cours d'automatisation des reportings extra financier (« gestions de données ESG et reporting ») avec la fintech Weefin. Le budget prévisionnel pour 2024 est basé sur le coût des services, des dons et des initiatives organisés par l'entreprise en 2023 et a été partiellement réalisé.

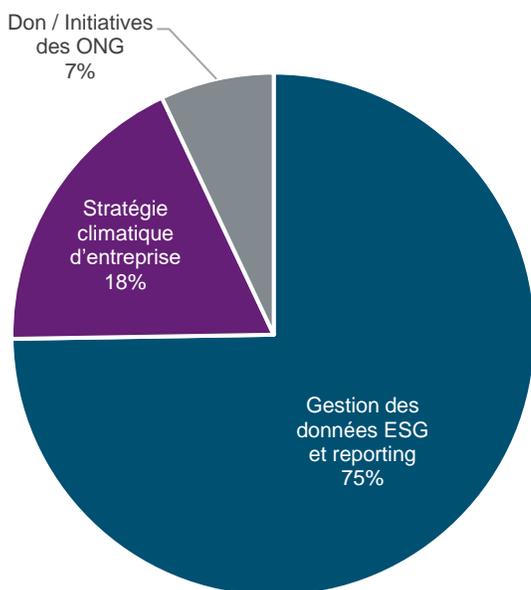
Coût total ESG réalisé pour 2023

Catégorie	Budget ESG estimé par catégorie	% du budget total ESG estimé pour 2024
Gestion des données ESG et reporting	€ 58,310.00	49%
Stratégie d'entreprise climatique	€ 34,382.00	29%
Don / Initiatives des ONG	€ 26,264.82	22%
Total	€ 118,956.82	100%

Budget ESG estimé pour 2024

Catégorie	Budget ESG estimé par catégorie	% du budget total ESG estimé pour 2024
Gestion des données ESG et reporting	159,850.00	75%
Stratégie d'entreprise climatique	39,000.00	18%
Don / Initiatives des ONG	15,000.00	7%
Total	213,850.00	100%

Budget ESG 2023 par catégorie



B.2 - Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.

Flexstone organise régulièrement des formations à ses employés sur des sujets liés à l'ESG, notamment le changement climatique et la DEI. Au cours des dernières années, Flexstone a engagé Sirsa pour organiser une formation sur le changement climatique et les résultats de l'évaluation de l'empreinte carbone

de Flexstone (2022) et une formation DEI via la plateforme Paradigm Reach (formation annuelle), y compris une formation sur les pratiques de recrutement inclusives et les préjugés inconscients au travail.

En 2023, la formation ESG de Flexstone comprenait les éléments suivants :

- Formation organisée par l'Analyste ESG et le RCCI de Flexstone sur la réglementation SFDR, les modèles de publication précontractuelle et le reporting périodique.
- Formation ESG dispensée par l'analyste en développement durable de Flexstone pour sensibiliser au changement climatique et fournir à toutes les équipes opérationnelles de Flexstone une mise à jour sur les ambitions à court et à long terme de l'entreprise.

L'équipe ESG de Flexstone a lancé une formation ESG pour toutes les équipes de Flexstone au 2e trimestre 2024 afin de s'assurer que tous les employés ont une compréhension de base des approches d'investissement responsable, des réglementations, des cadres et initiatives ESG, ainsi que des ambitions ESG de Flexstone. Récemment, l'équipe ESG de Flexstone a également lancé une newsletter ESG interne qui est distribuée mensuellement à toutes les équipes avec des mises à jour clés sur le marché et la réglementation, ainsi que des études de cas sur des secteurs ou des sujets spécifiques.

En outre, Flexstone s'est associé à Paradigm Reach pour organiser une formation annuelle sur la diversité, l'équité et l'inclusion. Tous les employés de Flexstone ont suivi une formation obligatoire sur les préjugés inconscients et les outils permettant de créer un environnement sûr et inclusif pour tous les employés de Flexstone. Tous les nouveaux employés suivent cette formation dans le cadre de leur processus d'intégration.

En outre, l'équipe ESG de Natixis Investment Managers, l'actionnaire majoritaire de Flexstone, a organisé plusieurs sessions de formation auxquelles ont assisté la responsable ESG et le responsable conformité de la société.

C. Démarche de pris en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

C.1 - Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Les dirigeants opérationnels de Flexstone ainsi que les membres de son organe de surveillance sont des professionnels du secteur financier expérimentés. Certains d'entre eux se sont intéressés à la finance durable dès qu'elle a émergé comme un enjeu clé pour les marchés financiers. Ainsi les premières initiatives prises par Flexstone sur l'impulsion de ses dirigeants datent de 2006, année à partir de laquelle Flexstone a formalisé une liste d'exclusion pour le compte de ses clients Suisses. Ces efforts se sont poursuivis en 2014 avec la signature des UN PRI et en 2016 avec la mise en place de la première matrice d'analyse extra-financière. A partir de 2020, l'intégration ESG s'est accélérée, toujours sous l'impulsion des dirigeants de la société et dans le sillage du renforcement réglementaire en cours. Les Partners ont participé à la formation organisée par l'équipe ESG couvrant les évolutions de la réglementation autour de la finance durable, les tendances de marché sur l'investissement durable dans l'industrie du capital d'investissement et la mise à jour de notre processus d'investissement.

La politique de développement durable de Flexstone est désormais supervisée par un comité interdisciplinaire de dix personnes, présidé par la responsable ESG et incluant, depuis janvier 2022, une analyste ESG entièrement dédiée à cette fonction. Les autres membres sont des Partners (CEO & CFO), des représentants des investissements, de la conformité, du département juridique, des relations avec les investisseurs et des opérations pour permettre une intégration ESG cohérente à travers la société et ses filiales.

C.2 - Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée. Le cas échéant, l'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est aussi soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité et à l'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de la société et/ou des produits gérés. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori. Cette prise en compte des risques et du respect des procédures inclut les risques ESG et les différentes politiques de Flexstone en matière de développement durable et de responsabilité sociale.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, la société peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

En outre, certains collaborateurs ont parmi leur objectifs annuels la promotion au sein de la société et dans la politique d'investissement de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. L'atteinte de ces objectifs a une influence directe sur le montant de rémunération variable qui leur est alloué.

C.3 - Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité.

Le fonctionnement du Conseil de surveillance et du Comité exécutif de Flexstone ne sont pas régis par un règlement interne.

Les questions ESG sont régulièrement discutées lors du Comité exécutif de Flexstone.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

D.1 - Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Flexstone Partners investit au travers d'investissements « primaires » (engagement dans des fonds), de transactions « secondaires » (rachat de parts de fonds) et de co-investissements (investissements au capital d'une société par l'intermédiaire d'un FIA ou d'un SPV géré par un tiers). A titre exceptionnel, Flexstone a la possibilité d'entrer directement au capital d'une société. Dans ces conditions, l'exercice par

Flexstone de droits de vote attachés à la détention de titres de capital d'une entreprise est très limité. Au 31/12/2023, seul un FIA géré par Flexstone détenait trois participations directes au capital de deux entreprises.

En revanche, dans le cadre de ses opérations courantes, Flexstone interagit activement avec les sociétés de gestion dans les fonds desquels des investissements ont été réalisés via une participation aux assemblées générales des fonds, participations aux comités consultatifs, et échanges ad hoc réguliers. Ces échanges portent sur la vie des fonds, la situation des sociétés en portefeuilles, et, de plus en plus régulièrement, sur les problématiques extra-financières ayant trait aux investissements sous-jacents et aux processus d'intégration du gérant.

Enfin, le dialogue ESG s'inscrit dans le cadre des due diligences actives que Flexstone effectue systématiquement avant chaque investissement.

D.2 - Présentation de la politique de vote

Flexstone a pour principe, quel que soit le type de résolution soumis à son vote :

1. D'agir dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, dans le respect du règlement des fonds gérés et des règles de gestion des conflits d'intérêts prévues dans son code d'éthique et sa politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.
2. De veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires et que ces dernières aient été préalablement communiquées dans des délais suffisant en application du droit de communication de l'actionnaire.
3. De veiller au maintien des pouvoirs de l'assemblée générale.
4. De veiller au maintien du principe d'accès des actionnaires aux assemblées générales

Comme rappelé ci-avant, Flexstone investit essentiellement par l'intermédiaire d'entité (FIA, équivalents étrangers ou SPV gérés par un tiers). Les votes relatifs aux participations dans ces véhicules d'investissement portent principalement sur des dispositions devant modifier les termes du règlement ou du Limited Partnership Agreement. Il est de la responsabilité du collaborateur en charge sur suivi du fonds concerné d'identifier les votes devant faire l'objet d'une discussion d'équipe. Les avis motivés de l'équipe (vote pour, vote contre, abstention) sont formalisés dans le cadre des échanges du comité d'investissement et archivés y compris lorsque les échanges ont lieu par voie électronique. Au-delà de l'exercice des droits de vote dont elle dispose, l'engagement de Flexstone se caractérise par la participation de membres de l'équipe d'investissement aux assemblées générales annuelles des fonds (sous réserve que les coûts de déplacement afférents soient raisonnables), l'obtention dans certains cas d'un siège à l'advisory board des fonds, et des contacts réguliers avec les gérants des fonds sous-jacents.

S'agissant des cas exceptionnels où Flexstone détiendrait une participation directe au capital d'une entreprise, elle prendrait systématiquement part au vote dès lors que le taux de détention du capital de ladite entreprise dépasserait le seuil de matérialité défini dans sa politique de vote. Le vote devra alors être motivé et respecter les quatre principes édictés ci-avant.

D.3 - Bilan de la politique de vote et du dialogue avec les entreprises

Flexstone détenait au 31/12/2023 une participation directe au capital de trois sociétés ainsi qu'un siège d'observateur au Conseil d'administration de deux d'entre elles. Aucune résolution présentée en AG n'était en rapport avec une problématique ESG.

D.4 - Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

La politique d'exclusion sectorielle de Flexstone est présentée dans la section H du présent document. Elle est mise à jour régulièrement (dernière mise à jour en janvier 2024).

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

E.1 - Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, conformément à l'acte délégué adopté en vertu de l'article 8 de ce règlement

Non applicable. Les fonds gérés par Flexstone n'investissent pas dans des investissements durables au sens du Règlement (UE) 2020/852.

E.2 - Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR)

Comme indiqué précédemment, Flexstone investit principalement dans d'autres fonds d'investissement et par conséquent, n'a qu'une exposition indirecte au capital d'entreprises. Ainsi, la société ne dispose pas de données aussi précises sur ces entreprises que si elle en était actionnaire directe. Pour autant, une analyse par transparence de l'exposition au secteur des combustibles fossiles a été menée.

Cette analyse repose sur deux types de données :

- Le secteur d'activité des entreprises sous-jacentes exprimé selon la norme GICS
- Les informations apportées par les sociétés de gestion des fonds dans lesquels Flexstone a investi quant à leur exposition aux secteurs des combustibles fossiles dans le cadre du questionnaire annuel envoyé par Flexstone.

Ce type d'analyse comporte les limites suivantes :

- L'identifiant GICS d'une entreprise correspond généralement au secteur de son activité principale. Une analyse selon la nomenclature GICS ne permet ainsi pas de capter les entreprises pour lesquelles le secteur des combustibles fossiles représente une activité secondaire. Néanmoins, l'analyse a été étendue à toutes les entreprises du secteur de l'énergie (Code GICS 1010) et a ainsi permis d'identifier les entreprises de ce secteur qui exercent de manière principale ou secondaire une activité en lien avec les combustibles fossiles.
- Les réponses apportées par les sociétés de gestion au questionnaire annuel de collecte de données ne peuvent être vérifiées par Flexstone. La qualité des réponses obtenues sur leur exposition au secteur des combustibles fossiles dépend donc leur capacité à identifier les entreprises actives dans ce secteur. Par ailleurs, certaines sociétés de gestion n'ont pas répondu au questionnaire annuel.

En appliquant la méthode présentée ci-dessus, Flexstone a déterminé que moins de 0,5% de la valeur nette des fonds gérés par la société était investie au 31/12/2023 dans le secteur des combustibles fossiles. Cela représente une vingtaine de sociétés.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

L'Accord de Paris, en 2015, a défini un objectif de limitation du réchauffement climatique de la planète à moins de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle (« l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels ») et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels ».

Au 31 décembre 2023, Flexstone n'a pas pu encore établir ses objectifs intermédiaires à horizon 2030 pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français dans la mesure où les données relatives aux émissions de CO2 des portefeuilles gérées sont encore trop lacunaires et manquent de fiabilité ; notamment pour les émissions scope 3.

Toutefois, consciente de ces enjeux climatiques et du rôle actif que les institutions financières doivent jouer dans la transition énergétique, Flexstone s'inscrit dans la volonté de son groupe d'appartenance de limiter son soutien aux entreprises dont l'activité dépend fortement du charbon. Flexstone contribue ainsi à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de géant responsable. C'est dans ce cadre que Flexstone a défini une politique d'exclusions des énergies fossiles (conventionnelles et non conventionnelles) ; mise à jour en janvier 2024 et disponible sur notre site internet.

Par ailleurs, Flexstone a réalisé sa première estimation des émissions de GES financées en 2022 avec l'aide d'un consultant tiers, Sirsa. Sirsa a utilisé une méthodologie d'estimation développée par l'ADEME (base de données principalement France) et Bilan Carbone. Les estimations des émissions de GES se basent sur le secteur/activité, la géographie et les revenus de chaque société du portefeuille (en transparence).

Flexstone travaille actuellement, avec Sweep, pour estimer les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) de nos investissements et de nos opérations en utilisant la méthodologie PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials). La méthodologie PCAF utilise des moyennes sectorielles basées sur les activités du CDP (base de données globale). De plus, Flexstone collecte les données d'émissions de GES des sociétés dans le cadre de la campagne annuelle de collecte de données ESG. Ces données sont souvent des données réelles (et non des estimations) ce qui nous permettra de disposer d'une empreinte carbone de nos fonds plus précise.

Cette campagne de collecte inclut les données suivantes :

- Emissions de GES scope 1
- Emissions de GES scope 2
- Emissions de GES scope 3
- Intensité carbone
- Part de la production et de la consommation d'énergie non renouvelables
- Consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact

- Part des entreprises du portefeuille ayant effectué un bilan carbone
- Part des entreprises du portefeuille ayant une stratégie de réduction des émissions de GES

Cette étape d'estimation de données climatiques est la première phase qui permettra à Flexstone de définir une stratégie climat dans les années à venir. Il est important de noter qu'en tant que Limited Partner et investisseur minoritaire, Flexstone ne s'engage pas directement avec les sociétés de son portefeuille et dépend de ses gérants pour surveiller, signaler et soutenir les sociétés de portefeuille dans leur stratégie de réduction des GES. Par conséquent, l'objectif de Flexstone est de surveiller la façon dont ses gérants s'engagent avec les sociétés de portefeuille pour s'assurer que leurs objectifs de stratégie de décarbonisation sont conformes à l'Accord de Paris.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans

La biodiversité, l'ensemble de tous les êtres vivants sur notre planète, décline à un rythme alarmant ces dernières années. Les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres, la pollution et le changement climatique en sont la principale cause. Consciente de cette problématique urgente et importante, Flexstone cherche à avancer sur ce sujet.

Toutefois, Flexstone n'a pas défini d'objectifs ou d'engagements spécifiques liés à la biodiversité en raison principalement du manque de données à ce stade. En effet, les engagements sur la biodiversité sur les marchés privés sont à un stade précoce de développement. De plus, il n'existe pas de cadre standard pour évaluer l'impact des investissements sur la biodiversité ; rendant la définition d'objectifs sur la biodiversité compliquée.

En tant que Limited Partners et investisseurs minoritaires, nous dépendons des gérants pour obtenir des données sur l'impact des sociétés sur la biodiversité. Dès qu'un cadre autour de la mesure de l'impact de biodiversité sera adopté par le marché (en cours avec la TNFD : TaskForce on Nature-related Financial Disclosures) et que les sociétés auront la capacité de calculer ces données, Flexstone pourra mesurer les pressions et impacts des investissements sur la biodiversité et ainsi définir des objectifs de biodiversité. Il est à noter que des indicateurs de biodiversité font désormais partie des informations collectées auprès des sociétés dans lesquels les fonds gérés par Flexstone ont investi directement ou indirectement.

Les informations relatives à la biodiversité incluse dans les données collectées par Flexstone sont notamment :

- Rejets de déchets dans l'eau
- Production de déchets dangereux
- Réalisation d'une évaluation de l'impact sur la biodiversité
- Opérations dans les zones sensibles du point de vue de la biodiversité et mesures prises pour prévenir / atténuer les effets de l'entreprise
- Stratégie / actions en faveur de la biodiversité
- Implication dans des litiges environnementaux

A ce jour, les données recueillies sont encore parcellaires et Flexstone n'est pas en mesure de déterminer avec précision une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité et de se fixer un horizon temporel. estime qu'elle pourra fixer des objectifs de long terme à horizon 2030 d'ici 2025-

2026. En fonction de l'évolution de la capacité de ses investissements à calculer et communiquer les données demandée, Flexstone pourra réévaluer ce calendrier.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

H.1 - Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière

Flexstone cherche à identifier et à gérer les risques ESG significatifs tout au long du processus d'investissement. Les équipes ESG et d'investissement de Flexstone effectuent une due diligence ESG pour tous les investissements potentiels, notamment par le biais d'un filtrage négatif des activités exposées à des secteurs à haut risque / controversés, d'un examen des politiques ESG et des processus de gestion des risques des gérant sélectionnés.

Tous les investissements sont examinés par l'équipe ESG avant le Comité d'Investissement final pour s'assurer qu'ils sont conformes aux politiques d'investissement de Flexstone et de ses clients et aux caractéristiques environnementales et sociales du fonds.

Flexstone a également mis en place divers contrôles pour gérer les risques ESG importants pendant la période de détention. Le RCCI de Flexstone effectue un contrôle semestriel des politiques et processus ESG de Flexstone avec l'aide de l'équipe ESG. De plus, Flexstone a formalisé un plan d'escalade qui est mis en œuvre si un risque ESG / incident / controverse est identifié pendant la période de détention afin de s'assurer que le risque est résolu et que des procédures appropriées de gestion des risques sont mises en place.

Gestion des risques ESG préinvestissement

Flexstone considère les risques ESG matériels tout au long du cycle d'investissement :

- En amont des investissements, ces derniers sont considérés au travers (i) des exclusions des sociétés opérant dans des secteurs à haut risque et controversés, et (ii) de la due diligence ESG réalisée par les équipes ESG et d'investissement de Flexstone permettant de s'assurer que le gérant sélectionné prend en compte et gère les risques et opportunités ESG (philosophie et initiatives ESG du gérant, ressource et gouvernance, et processus d'investissement responsable),
- Pendant la période de détention au travers d'une collecte et suivi d'indicateurs extra financiers et des controverses.

Filtres négatifs (pré-IC 1) : Toutes les opportunités d'investissement doivent respecter les politiques d'investissement responsable de Flexstone

A. Flexstone a mis en œuvre une politique d'exclusion globale qui inclut des exclusions normatives et sectorielles et qui s'applique à tous les fonds communs de placement de Flexstone (dernière mise à jour en janvier 2024) ; cette politique est disponible sur notre site internet :

- I. **Exclusions Normatives** – Flexstone exclut tous les investissements impliqués dans des violations significatives des droits de l'homme et/ou de l'éthique des affaires (c'est-à-dire,

violations du Pacte Mondial de l'ONU ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) ou dont les activités commerciales sont impliquées dans des pratiques illégales telles que le blanchiment d'argent, la fraude et la corruption.

- II. Exclusion des entreprises impliquées dans des controverses à « haut risque » :** Flexstone exclut les sociétés du portefeuille impliquées dans des controverses importantes et à haut risque (c'est-à-dire des violations importantes des lois, des impacts environnementaux). Ce suivi est effectué à partir de différentes sources comme World Check (KYC et option média).
- III. Exclusions Sectorielles** – Flexstone exclut les entreprises impliquées dans les activités suivantes :
- i. Activités dans l'industrie du charbon, y compris l'exploration, l'exploitation minière, la production d'électricité à partir du charbon et le financement de nouveaux projets de charbon ou l'expansion de projets de charbon existants.
 - ii. L'exploration, l'extraction et le raffinage du pétrole et du gaz, y compris la production d'électricité à partir de pétrole et de gaz, le financement de nouveaux projets ou l'expansion de projets existants, et l'infrastructure stratégique dédiée à la production d'électricité à partir de pétrole et de gaz (exception pour les entreprises ayant un plan de transition vérifié et à durée déterminée en alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris).
 - iii. La production, la vente ou la distribution d'armes controversées, y compris les munitions à fragmentation, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri, les munitions au phosphore blanc, les armes biologiques et chimiques, les lasers aveuglants, les fragments non détectables, les armes incendiaires et les armes nucléaires.
 - iv. La production, la vente ou la distribution d'armes conventionnelles, y compris les composants d'armes, les munitions et les systèmes d'armes (5% de revenus). Pour les entreprises engagées dans la fabrication, le commerce ou le stockage de composants clés, de munitions ou de systèmes d'armes, ceux-ci sont définis comme « clés » s'ils répondent à l'un des deux critères suivants : (i) Leur seul but est d'être utilisés dans une arme, un système d'armes ou comme munitions, ou (ii) leur utilisation conditionne la létalité de l'instrument utilisé.
 - v. La production d'équipements, de produits ou de services non dédiés et non stratégiques ayant une double utilisation et n'étant pas considérés comme clés pour la létalité ne sont pas exclus par cette politique, tant que les revenus dérivés de ces équipements, produits ou services ne dépassent pas 20% des revenus totaux de l'entreprise.
 - vi. La production, la fabrication, la vente en gros et/ou le commerce de produits du tabac (exception pour les entreprises dont les revenus dérivés du tabac <20%).
 - vii. La production, la vente ou la distribution de divertissements pour adultes.
 - viii. Entreprises tirant des revenus d'activités de jeu, de casinos et de loteries, en ligne et hors ligne (exception pour les entreprises telles que les groupes hôteliers, lorsque les revenus liés aux jeux représentent moins de 20%).
 - ix. La production d'huile de palme non certifiée RSPO.

Flexstone exclut également les investissements dans des sociétés qui exercent une grande partie de leurs activités et/ou dont le siège social est situé dans des pays qui « ne coopèrent pas » en matière fiscale ou de lutte contre le blanchiment d'argent et dans des pays identifiés comme présentant un risque élevé de corruption.

- B. **Scoring ESG** :** Flexstone a développé un score ESG quantitatif afin d'évaluer la gouvernance et les ressources ESG du gestionnaire de fonds, les politiques, et l'approche de gestion des risques ESG, ainsi que l'exposition de la société investie aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

matériels (pour les co-investissements et les transactions secondaires). Cette notation ESG a été revue et implémentée dès février 2024 en se basant sur l'évaluation ESG développée par l'ILPA (Institutional Limited Partners Association). Les critères clés utilisés pour calculer le score ESG reprennent des éléments au niveau du gérant et de la société sélectionnée (stratégie de co-investissement) et sont définis ci-dessous.

Cadre de Scoring ESG de Flexstone – Aperçu des Critères Clés

- a) **Gouvernance ESG, ressources, politiques et approche de la gestion des risques du GP – score du gestionnaire de fonds :**
 - Gouvernance ESG, ressources (internes et externes), et politiques ; ici l'évaluation permet de s'assurer que le gérant dispose de politiques et de processus adéquats pour identifier et gérer les risques ESG.
 - Processus d'investissement responsable, y compris comment les considérations ESG sont intégrées dans le processus en phase de pré-investissement (filtres négatifs, due diligence...) et l'engagement en phase de post-investissement (plans d'action ESG). Les gérants les plus avancés travailleront avec leurs entreprises en portefeuille pour identifier les opportunités ESG et intégrer l'ESG comme une partie de la stratégie de création de valeur.
 - Historique des controverses / litiges liés à l'ESG et approche de la gestion des controverses. Cette étape permet de s'assurer qu'il n'y a pas de controverses ou que s'il y a eu des controverses, le gérant a mis en place un dispositif adapté pour (i) résoudre le problème et (ii) éviter une nouvelle occurrence.
 - Surveillance et reporting ESG aux investisseurs pour assurer que gérant communique clairement et régulièrement sur les pratiques ESG, les risques ESG matériels et la performance ESG des entreprises en portefeuille.

- b) **Risques et opportunités ESG des co-investissements – score basé sur les critères au niveau des entreprises :**
 - Exposition aux activités à haut risque telles que définies par Flexstone, y compris l'historique des controverses / litiges liés à l'ESG au niveau de la société (par exemple, contamination environnementale, litiges sociaux liés à la discrimination ou au licenciement d'employés, etc.).
 - Plan d'action mis en œuvre (ou prévu) pour gérer/mitiger les risques E, S, et/ou G les plus matériels au niveau de la société en fonction du secteur,
 - Contribution de la société aux Objectif de Développement Durable (ODD) tels que définis par l'ONU à travers ses produits et services et/ou ses pratiques d'entreprise et comment ces opportunités ESG sont considérées dans la stratégie de création de valeur de l'entreprise.

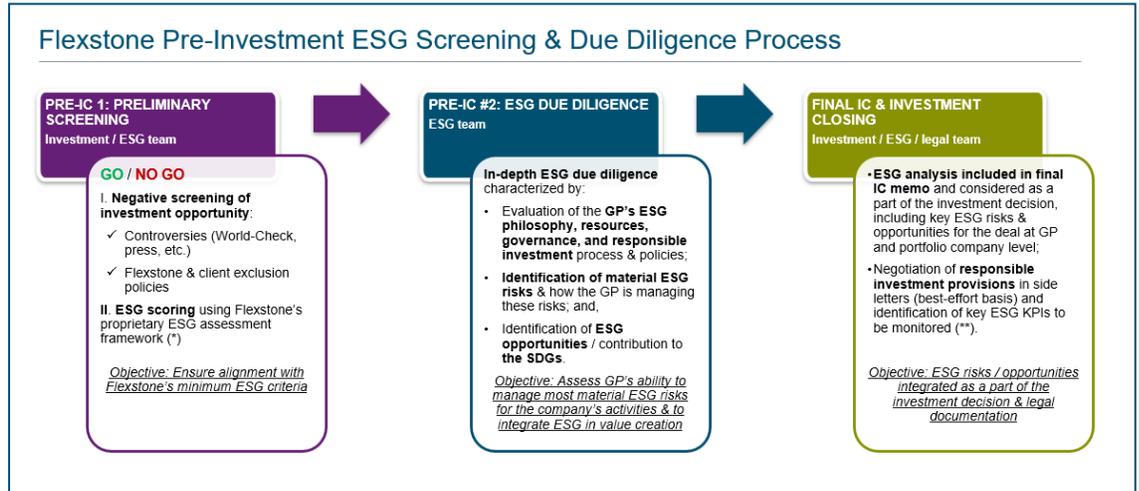
Due diligence ESG (après validation en IC 1, pré-IC 2)

- L'équipe ESG de Flexstone travaille avec l'équipe d'investissement pour réaliser une due diligence ESG approfondie, qui comprend généralement des réunions avec l'équipe / référent ESG du gestionnaire de fonds. L'équipe ESG de Flexstone cherche à identifier les risques ESG les plus matériels associés à l'investissement, et à comprendre comment ces risques sont gérés par le gérant. Flexstone évalue également dans quelle mesure le gérant (i) travaille avec les entreprises en portefeuille sous-jacentes pour aborder/définir ces risques, (ii) met en œuvre des plans d'action ESG, et (iii) intègre des critères ESG dans la stratégie de création de valeur commerciale.

Investment Committee (IC) final

- L'équipe ESG prépare une analyse du gérant et du fonds / co-investissement en termes de risques et d'opportunités ESG, ainsi que de la maturité globale du gérant sur sa stratégie ESG (philosophie, ressources, politiques, etc.). L'analyse est présentée lors de

l'IC final et prise en compte lors de la décision d'investissement finale. Une fois l'investissement validé, Flexstone négociera des clauses ESG dans les side letters signées avec le gérant, incluant des clauses en lien avec (i) notre politique d'exclusion (y compris celles des clients), (ii) la surveillance des controverses, (iii) le reporting ESG et (iv) des clauses ESG découlant des résultats de la due diligence ESG (par exemple la mise en place d'un plan d'action si ce dernier n'a pas été défini).



Source: Flexstone Partners, février 2024. (*) En général, Flexstone dispose de suffisamment d'informations sur l'approche ESG du GP pour calculer le score ESG pour l'opportunité de co-investissement (basé sur les politiques d'investissement responsable du GP, la gouvernance, les ressources et les processus et les risques spécifiques à l'entreprise) avant le pré-IC (IC 1) ; cependant, dans le cas où Flexstone manquerait de données nécessaires pour compléter le scoring, celui-ci sera calculé avant l'IC final (IC 2) à la place. (**) Les clauses ESG sont négociées dans les side letters sur une base « best effort » ; si Flexstone n'est pas en mesure d'intégrer des clauses supplémentaires

Gestion des risques post-investissement

Flexstone gère les risques ESG par le biais des processus suivants pendant la période de détention :

Campagne annuelle de collecte de données ESG - Flexstone mène annuellement une campagne de collecte de données relatives aux impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance de ses investissements. Les informations ainsi obtenues permettent à Flexstone d'organiser un suivi de la performance ESG de ses investissements.

Flexstone est en train de développer des rapports ESG pour les fonds de Flexstone basés sur les données collectées sur Reporting 21 et prévoit de les distribuer à ses investisseurs chaque année. En outre, au fil du temps, Flexstone sera en mesure d'utiliser cette base de données pour comparer la performance de ses fonds, gérants et sociétés de portefeuille, et pour identifier les gestionnaires de fonds et les sociétés qui sont « à la traîne » dans leur approche ESG.

Rapports ESG des gérants – Les équipes d'investissement et ESG examine les rapports ESG produits par les gérants, ainsi que tous les documents pertinents partagés lors des Assemblées Générales Annuelles.

Politique d'engagement - Si un risque ESG important est identifié au cours de la période de détention, ou si un gérant ou une société de portefeuille est impliqué dans un incident ou controverse grave en matière

environnementale ou sociale, Flexstone engagera une discussion avec le gérant concerné pour évaluer le niveau de risque et la manière dont il peut être maîtrisé.

Afin d'être en mesure d'identifier tous les incidents pertinents, Flexstone négocie au sein des side letters évoquées précédemment une clause par laquelle le gérant s'engage à informer Flexstone de toute controverse significative en matière environnementale et sociale ayant des répercussions sur un investissement.

Flexstone considère la cession des investissements non conformes à ses exigences en matière d'ESG comme une mesure de dernier recours. Cependant, en désinvestissant, Flexstone renoncerait à toute opportunité de dialoguer avec les gérants concernés sur leur approche de durabilité.

Afin de garantir le respect de sa politique interne d'investissement durable et de toutes les réglementations applicables en matière d'investissement durable telles que SFDR et Taxonomie, Flexstone a mis en place un processus de contrôle approprié qui repose sur les étapes suivantes :

- **Contrôles de niveau 1** : Effectués au fil de l'eau par l'équipe ESG de Flexstone qui revoit toutes les analyses ESG (principalement le scoring ESG en pré investissement) produits par l'équipe d'investissement,
- **Contrôles de niveau 2** : Effectués par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne sur une base semestrielle pour s'assurer que Flexstone se conforme à toutes les réglementations et politiques internes applicable en matière de développement durable.

Gestion des controverses ESG

Flexstone, tous les professionnels de l'investissement sont responsables de l'identification et de la gestion des risques ESG (incluant les controverses) tout au long du processus d'investissement. Flexstone a mis en place diverses politiques et processus pour gérer l'exposition aux risques ESG et aux controverses pendant les périodes de préinvestissement et de détention des investissements.

La gestion des controverses est pleinement intégrée dans notre processus d'investissement responsable par les équipes d'investissement, ESG et conformité.

Une controverse renvoie à l'implication d'un gérant ou d'une entreprise dans des incidents liés à des facteurs ESG. Elles sont définies comme un élément public entraînant la première matérialisation d'un risque ESG. Elle porte d'abord un risque de réputation puis, une fois confirmée la matérialité de l'élément controversé, engendre l'émergence de coûts.

Il peut s'agir, par exemple, d'un déversement de pétrole, de travail exploitant des enfants, de la violation de droits humains ou d'une fraude. L'information concernant les controverses, et la façon dont un gérant ou une entreprise gère ces incidents, pourraient permettre aux investisseurs d'évaluer la performance du gérant ou d'une l'entreprise par rapport à ses engagements relatifs aux facteurs ESG. L'évaluation des controverses aide les investisseurs à estimer l'exposition d'une entreprise à différents risques.

Le fait qu'un gérant ou une entreprise se retrouve fréquemment au cœur de controverses démontre son exposition aux risques ESG et/ou son incapacité à gérer ces risques. L'implication dans une controverse importante entache la réputation d'un gérant ou d'une entreprise et entraîne bien souvent une réaction négative des marchés, ce qui pourrait donner lieu par exemple à une sanction réglementaire et surtout un impact financier (en termes de valorisation notamment) et réputationnel pour la société de gestion ou l'entreprise.

La gestion et le suivi des controverses se caractérisent par :

- Un suivi au fil de l'eau par les équipes d'investissement et ESG ;
- Une veille qui s'appuie sur différentes sources : Work Check (groupe Refinitiv), la presse, notre réseau, les gérants (incluant la collecte annuelle de données ESG) et moteurs de recherches ;
- Des clauses dans les side-letters demandant que les gérants nous communiquent toutes nouvelles controverses dans les meilleurs délais ;
- Un contrôle semestriel réalisé en transparence par le RCCI par échantillonnage ;
- Une gouvernance établie autour d'une comitologie et la sensibilisation des équipes ;
- Une transparence auprès de nos clients et de notre actionnaire sur les controverses survenues et le plan d'escalade mis en place (communication régulière lors des comités et communication de crise si nécessaire).

En pratique, afin de pouvoir gérer les sujets de controverses et informer nos investisseurs de la meilleure façon, nos side letters standards comportent une clause demandant aux gérants de nous avertir dans les meilleurs délais dans l'hypothèse où ils auraient connaissance d'un événement dans leur portefeuille qui pourrait générer une controverse, ou engendrer un risque de réputation, notamment en matière de santé publique, risque environnemental, ou plus généralement d'éthique.

Voir ci-dessous une reproduction de cette clause standard (en anglais) :

« The Management Company [le gérant sous-jacent] undertakes to provide written notice to the Investor as soon as reasonably practicable of any event which may, in the Management Company's reasonable opinion, have a significantly negative impact on the reputation of any portfolio company, and consequently on its Investors, namely but not exclusively in terms of public health, environmental pollution, social conflict or, more broadly, business ethics. »

De plus amples informations sont disponibles dans notre politique d'investissement responsable qui est accessible via notre site internet.

H.2 - Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés, qui comprend pour chacun des risques une caractérisation, une segmentation, une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par ces risques, une explicitation des critères utilisés

Principaux risques ESG pris en compte - préinvestissement

- **Risques liés au changement climatique** : Flexstone cherche à réduire l'exposition de son investissement aux risques liés au changement climatique en excluant les entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles, à moins qu'elles n'aient un plan de décarbonisation conformément aux objectifs de réduction des GES de l'Accord de Paris.

Flexstone évalue également ses gérants sur leur approche des risques liés au climat en examinant leur processus de due diligence ESG et en vérifiant s'ils surveillent l'empreinte carbone de leurs investissements. En outre, Flexstone effectue une vérification diligente des litiges / controverses environnementaux.

- **Santé et sécurité des travailleurs et conditions de travail gratifiantes et sûres** : Flexstone gère les risques liés à la santé et à la sécurité des employés en effectuant une vérification de l'historique des investissements envisagés en matière de litiges liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Tout incident ou controverse importante est signalé dans le memorandum d'investissement de Flexstone.
- **Diversité, équité et inclusion** : Flexstone cherche à investir dans des entreprises qui favorisent une main-d'œuvre inclusive et diversifiée afin de gérer son exposition aux risques sociaux. Au cours de la due diligence, Flexstone vérifie si le gérant a des sociétés de portefeuille qui ont été impliquées dans des litiges sociaux (par exemple, discrimination, licenciement d'employés).

Flexstone évalue également si les gérants collectent et rendent compte de la diversité au niveau de l'entreprise du portefeuille.

- **Blanchiment d'argent et corruption** : Au cours du processus de préinvestissement, Flexstone s'assure que les sociétés du portefeuille n'ont pas été impliquées dans des cas de corruption / blanchiment d'argent. Le RCCI de Flexstone vérifie tous les investissements potentiels à l'aide de l'outil World Check de la société Refinitiv.

En outre, Flexstone a des clauses dans des *side letters* spécifiques interdisant l'investissement dans des sociétés impliquées dans le blanchiment d'argent et / ou la corruption, ainsi que dans des zones géographiques présentant un risque élevé de ces activités.

- **Droits de l'homme et éthique des affaires** : Flexstone applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exclusion des entreprises impliquées dans des violations des droits de l'homme et des normes d'éthique des affaires reconnu internationalement, notamment le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

En outre, Flexstone intègre des clauses sur les droits de l'homme et l'éthique des affaires dans des *side letters* juridiquement contraignantes, et veille à ce que Flexstone soit informé en cas de violation grave de ces principes.

Principaux risques ESG pris en compte après l'investissement

Flexstone collecte un certain nombre d'indicateurs de performance ESG grâce à sa campagne annuelle de collecte de données ESG au niveau des gérants et des sociétés de portefeuille.

La liste suivante donne un aperçu des principaux indicateurs ESG suivis par Flexstone dans le cadre de la campagne de collecte de données ESG :

Environnemental Indicateurs

- Politiques et ressources dédiées à la durabilité et à la sécurité environnementale
- Émissions de GES scope 1, 2 et 3
- Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- Émissions dans l'eau
- Déchets dangereux
- Évaluation de la vulnérabilité de la diversité biologique et initiatives connexes
- Stratégie climatique (p. ex., trajectoire de réduction des GES, énergie renouvelable, politique sur les voyages d'affaires, compensations carbone)
- Évaluation des risques climatiques, y compris les risques physiques et de transition

Indicateurs sociaux

- Mesures de la diversité de genre – proportion de femmes au sein des effectifs, des postes de direction et des conseils d'administration
- Part des femmes dans les 10 postes les mieux rémunérés
- Écart salarial moyen non ajusté
- Taux de fréquence accident
- Contentieux sociaux (discrimination, licenciement, etc.)
- Taux de rotation du personnel
- Part des employés permanents et non-permanents
- Part des salariés handicapés

Indicateurs de gouvernance

- Droits de l'homme / politiques relatives à l'esclavage moderne
- Litiges en matière d'éthique des affaires / violations du Pacte mondial des Nations Unies
- Politique de confidentialité des données
- Opérations de corruption ou de blanchiment d'argent dans les pays à haut risque
- Mécanisme de conformité du Pacte mondial des Nations Unies
- Code de déontologie
- Conformité fiscale
- Part des membres indépendants – Conseil d'administration

H.3 - Indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques.

Flexstone révisé son cadre de gestion des risques ESG au moins une fois par an. Comme décrit dans la section H.1, les responsables de la conformité de Flexstone effectuent des contrôles semestriels sur le processus d'investissement responsable, les politiques et les initiatives d'entreprise de Flexstone pour s'assurer que Flexstone se conforme à toutes les réglementations applicables en matière de finance durable et met systématiquement en œuvre sa politique ESG dans toutes les activités d'investissement de la Société globalement.

Si le RCCI de Flexstone identifie une lacune dans le cadre de gestion des risques ESG de Flexstone, il le note dans le rapport de contrôle final qui est partagé avec la direction exécutive de Flexstone, et l'analyste ESG.

En tant que membre du groupe Natixis Investment Managers, Flexstone est également audité par des consultants externes sur ses politiques et procédures d'ESG. Flexstone a été audité par EY en 2022 sur ce thème-là. En 2024, Natixis IM a en outre effectué une analyse des risques de non-conformité aux règles relative à l'ESG applicables à Flexstone Partners.

H.4 - Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte

Les principaux objectifs à court terme de Flexstone pour gérer l'exposition de l'entreprise aux risques ESG sont les suivants :

- Élaborer une stratégie de réduction des GES pour les activités de Flexstone afin de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et effectuer une évaluation annuelle de l'empreinte carbone pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de réduction.
- Mettre en œuvre les politiques, procédures et ressources nécessaires au niveau de l'entreprise pour atteindre les objectifs fixés par la charte France Invest Femmes-Hommes dans les délais fixés (2030/2035) et continuer à promouvoir l'importance des principes DEI auprès des gestionnaires de fonds.
- Continuer d'améliorer la qualité et la quantité des données ESG recueillies au niveau des sociétés du portefeuille en collaborant avec les gérants, et évaluer chaque année l'empreinte carbone estimée des sociétés du portefeuille afin d'identifier les principaux domaines à améliorer.
- Formaliser une politique d'engagement avec des objectifs clairs pour chaque année afin d'entamer un dialogue avec les gestionnaires de fonds sur leur stratégie de gestion des risques ESG, notamment leur stratégie de soutien aux sociétés de portefeuille avec des initiatives DEI, la réduction des émissions de carbone et la gestion des risques ESG.

H.5 - Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques

Information non disponible. Actuellement, Flexstone n'évalue pas l'impact financier quantitatif des risques ESG sur les rendements financiers et l'évaluation de ses portefeuilles.

Flexstone évalue l'exposition de ses actifs aux risques et opportunités ESG importants au cours de la période de préinvestissement et de détention à l'aide du cadre d'évaluation ESG exclusif de Flexstone. Cependant, en tant qu'investisseur minoritaire, Flexstone dépend des gestionnaires des fonds dans lesquels elle a investi pour collecter, surveiller et communiquer les données ESG au niveau des sociétés de portefeuille.

Bien qu'une majorité de gestionnaires de fonds de Flexstone effectuent une due diligence ESG et soutiennent les sociétés de leur portefeuille dans la gestion des risques liés aux critères ESG, les données qualitatives sur l'impact financier de ces risques ESG ne sont pas encore disponibles. Flexstone continuera de collecter des données ESG sur une base annuelle conformément aux normes de l'industrie, et s'attend à ce que la qualité et la quantité de ces données s'améliorent sur les marchés non cotés dans un avenir proche.

H.6 - Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

Non applicable.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Au 31/12/2023, Flexstone assurait la gestion des fonds suivants qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- GO IV
- Flexstone Mid-Market Secondaries Fund III SCSp
- Flexstone Mid-Market Secondaries (Feeder) Fund III SCSp (fonds nourricier du précédent)
- Flexstone Mid-Market Secondaries Parallel Fund III FPS (fonds parallèle aux deux précédents)
- Flexstone Sélection V FPS